



Président : M. Tal Luder
Secrétaire : Mme Céline Morier
Scrutateurs : M. Kelvin Kappeler
M. Ihab Al Jundi
Huissier : M. Jean-Michel Talon

Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 15 novembre 2023 à 20 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33, à Montreux.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023 _____

2. Assermentation _____

~~2.1. De Mme Magalie Schor, en remplacement de Mme Jessica Renel (Les Vert.e.s),
démissionnaire.~~

2.1. De M. Romain Moracchini-Villard, en remplacement de Mme Géraldine Torchio (Les Vert.e.s), démissionnaire.

3. Nomination _____

3.1. D'un membre à la commission des finances (COFIN), en remplacement de Mme Marie-Solène Pham (SOC), démissionnaire.

4. Correspondance _____

5. Communication du Bureau _____

5.1. Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Fabien Willemin et consorts « Déclarer l'urgence climatique ». (Séance de commission le jeudi 30 novembre 2023 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

5.2. Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Nicolas Büchler « Valoriser et préserver nos sentiers et nos paysages des hauts de la Commune ». (Séance de commission le lundi 27 novembre 2023 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

6. Communication de la Municipalité _____

7. Rapport des commissions ad hoc _____

7.1. Sur le préavis no 19/2023 relatif à la transformation de l'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) du collège de Chernex en une unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

de 36 places le matin et l'après-midi et de 60 places le midi sous gestion de la Fondation de l'Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs (FACEME). (Rapp. Mme Valérie Calderini).

7.2. Sur la prise en considération de la motion de Mme Claudia Hischenhuber « Verdir nos préaux ». (Rapp. M. Jean-Marc Forclaz).

7.3. Sur la prise en considération de la motion de M. Olivier Müller « Aménager sans attendre des points de baignade attractifs entre Territet et Clarens ». (Rapp. M. Lionel Moyard).

8. Préavis de la Municipalité

8.1. No 20/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 716'100.00 TTC au maximum pour le renouvellement de trois véhicules et d'une remorque, ainsi que pour l'acquisition d'un véhicule, d'un tricycle électrique avec remorque de collecte et pour l'installation de deux bornes électriques rapides pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport. (Séance de commission le mardi 21 novembre 2023 à 19 h 00, à la salle de la buvette du complexe sportif de la Saussaz, route de la Saussaz 24, à Chailly/Montreux).

8.2. No 21/2023 relatif au budget ordinaire pour l'année 2024. (Séance de la commission des finances le mercredi 1^{er} novembre 2023 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

8.3. No 22/2023 relatif au budget 2024 du Fonds culturel Riviera. (Séance de commission le mercredi 8 novembre 2023 à 19 h 00, à l'hôtel Bristol, à Territet).

8.4. No 23/2023 relatif au budget 2024 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL). (Séance de commission le jeudi 2 novembre 2023 à 18 h 30, à Corseaux).

9. Postulats, motions et propositions

~~9.1. Motion de M. Olivier Müller « reprendre et améliorer le PGA 2019 ».~~

9.1. Postulat de M. Florian Manzini « Louer plutôt qu'acheter et réparer plutôt que jeter : quelles possibilités dans le sens d'une économie circulaire à Montreux ? »

10. Interpellations

10.1. Réponse à l'interpellation de M. Quentin Talon et consorts « Nouveau malaise aux VMCV, quelles mesures pour en sortir de manière durable ? »

10.2. Réponse à l'interpellation de M. Romain Pilloud « Des dangers financiers pour les transports publics ? »

11. Divers

Monsieur le Président Tal Luder annonce qu'il est 20 h 00 et invite l'assemblée à prendre place.

M. le Président

Mesdames et Messieurs,

Bonsoir et bienvenue à l'aula du collège de Montreux-Est pour cette séance du Conseil communal du 15 novembre 2023, à laquelle je suis heureux de vous retrouver.

Je salue les membres de la Municipalité présents ce soir, je salue notre secrétaire du Conseil communal Madame Céline Morier, les membres du Bureau du Conseil, ainsi que notre huissier Monsieur Jean-Michel Talon.

J'adresse enfin mes salutations aux représentants des médias et aux membres du public qui nous font l'honneur de leur présence.

Comme vous pouvez le constater, plusieurs membres de la Municipalité sont absents ce soir, je passe la parole à M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal et premier vice-président du Conseil municipal, qui souhaite nous informer à ce propos.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

En ma qualité de premier vice-président, il me revient le rôle d'excuser l'absence de M. le Syndic Olivier Gfeller ainsi que de Mesdames Jacqueline Pellet et Sandra Genier, conseillères municipales. En effet, tous trois ont été testés positifs au COVID et dans un souci de limiter les risques de propagation du virus, ont décidé, en accord avec la Municipalité, de limiter leur contact durant les prochains jours. Je vous rassure, ils se portent bien et ils continuent d'assurer le traitement des dossiers urgents, essentiellement en télétravail jusqu'à la fin de la semaine. Merci de votre attention.

M. le Président

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers communaux, vous avez été valablement convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre règlement.

Suivant les dispositions de l'article 93 de notre règlement, le quorum est fixé à 50 membres présents. Je constate qu'il est atteint et que par conséquent le Conseil communal peut valablement délibérer. Je déclare la séance ouverte.

Présences

79 conseillères et conseillers sont présents (sur 99).

Absents excusés

Mmes Suzanne Cornaz, Kyong-Won Schärer, Elisabeth Wermelinger.

MM. Alain Akiki, Matthieu Burkhart, Jean-Marc Forclaz, Christian Fürst, Claude Pascal Gay, Emmanuel Gétaz, Arnaud Grand, Yanick Hess, Jean-Bernard Kammer, Josselin Lecoultre, Simon Lepêtre, Christophe Lombardo, Olivier Mark, Silvano Pozzi, Roland Rimaz, Bernard Tschopp.

Absents non excusés

M. Dario Guarnaccia.

M. le Président

En préambule, ainsi que le dispose l'article 35 al. 3 de notre règlement : « ³ *Aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour.* »

À la suite du dépôt de droits de proposition reçus après l'envoi de la convocation, je vous propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

Au point 2. Assermentation

Suppression du point 2.1 :

~~2.1. De Mme Magalie Schor, en remplacement de Mme Jessica Renel (Les Vert.e.s), démissionnaire.~~

J'informerai le Conseil à ce propos au point 2 assermentation.

Au point 9. Postulats, motions et propositions, suppression du point 9.1 :

~~9.1. Motion de M. Olivier Müller « reprendre et améliorer le PGA 2019 ».~~

La proposition est retirée par son auteur.

Au point 10. Interpellations, ajout des points :

10.3. Interpellation de M. Nicolas Büchler et de Mme Claudia Hischenhuber « le Père Noël a déjà son bureau aux Rochers-de-Naye, n'est-ce pas suffisant ? »

10.4. Interpellation de M. Olivier Müller « Reprendre et améliorer le PGA 2019 ? »

10.5. Interpellation de M. Dominik Hunziker « Des petits trous partout »

Je sou mets au vote à main levée cette proposition de modification de l'ordre du jour. L'ordre du jour modifié est adopté à la majorité avec 0 NON et 2 abstentions.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aurais souhaité que nous ajoutions aussi un point 10.6 concernant l'interpellation que je vous ai envoyée tardivement, elle va vous parvenir par papier avec les signatures dans quelques instants.

M. le Président

Je reviens à la modification de l'ordre du jour, ajout d'un point 10.6 :

10.6. Interpellation de M. Samuel Roch

« Economie d'énergie ou grands projets lumineux ? »

Je sou mets au vote à main levée cette deuxième proposition de modification de l'ordre du jour. L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023

M. le Président

Merci à Madame Morier pour la rédaction de ce procès-verbal.

Concernant le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023, y a-t-il des demandes de modifications ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Note : à la suite d'un oubli de la part du Président, le procès-verbal n'a pas été approuvé par l'assemblée. Les procès-verbaux de la séance du 11 octobre et du 15 novembre seront proposés à l'approbation du Conseil lors de la séance du 13 décembre 2023.

2. Assermentation

~~**2.1 De Mme Magalie Schor, en remplacement de Mme Jessica Renel (Les Vert.e.s), démissionnaire.**~~

2.2. De M. Romain Moracchini-Villard, en remplacement de Mme Géraldine Torchio (Les Vert.e.s), démissionnaire.

M. le Président

Le Bureau du Conseil s'est réuni ce jour à 19 h 15 et a vérifié et validé l'éligibilité de M. Romain Moracchini-Villard, en remplacement de Mme Géraldine Torchio (Les Vert.e.s), démissionnaire.

Le Bureau a également été informé de la renonciation de Mme Magalie Schor pour le groupe Les Vert.e.s, qui a remplacé Mme Jessica Renel, démissionnaire, à être assermentée ce soir. Pour lever tout doute à propos de ce cas, je me suis entretenu avec M. Roland Berdoz, préfet du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut. Mme Schor a été élue dès lors que le Bureau du Conseil a pris connaissance des documents de sa cooptation, soit dans le courant du mois de septembre. Mme Schor a donc le titre de conseillère communale depuis lors. Par conséquent, le fait de renoncer à son assermentation peut être considéré comme sa démission du Conseil communal, bien qu'elle n'y soit jamais apparue. Ainsi que le prévoit la loi, le groupe Les Vert.e.s dispose donc de 5 semaines à partir de ce soir pour présenter une ou un nouveau candidat en remplacement de Mme Schor, démissionnaire.

Cela étant dit, ainsi que le dispose l'article 6 de notre règlement, je procède à présent à l'assermentation de M. Romain Moracchini-Villard que j'invite à me rejoindre devant le pupitre, et je prie l'assemblée de se lever.

Je vous donne lecture du serment figurant à l'article 6 de notre règlement. À l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous prononcerez à voix haute : JE LE PROMETS !

Lecture de l'article 6.

Monsieur Romain Moracchini-Villard est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président

Cette assemblée a entendu votre promesse, et vous faites désormais partie de ce Conseil. Je vous félicite pour votre élection sous les applaudissements. Vous pouvez à présent retirer votre diplôme de conseiller, votre carte de vote, ainsi qu'un exemplaire du règlement du Conseil communal auprès de notre huissier, puis rejoindre les rangs de ce Conseil à la place qui vous plaira.

Applaudissements de l'assemblée.

3. Nomination

3.1 D'un membre à la commission des finances (COFIN), en remplacement de Mme Marie-Solène Pham (SOC), démissionnaire.

M. le Président

Le groupe socialiste a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination ?

M. Olivier Raduljica (SOC)

Le groupe socialiste propose la candidature de Mme Charlotte Chevallier.

M. le Président

Le nombre de candidatures étant égal au nombre de membres à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement Mme Charlotte Chevallier. Y a-t-il des oppositions à cette proposition ?

Ce n'est pas le cas, je déclare Mme Charlotte Chevallier élue membre de la commission des finances (COFIN), et l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4. Correspondance

M. le Président

J'ai reçu divers courriers à l'attention du Président du Conseil ou du Conseil communal, je ne vous les lis pas tous, cependant ils seront disponibles auprès de notre secrétaire et certains seront annexés au procès-verbal.

- 1) Un mail de démission du Conseil communal de Mme Magalie Schor *LECTURE annexe 1*
- 2) Un mail de démission du Conseil communal de Mme Géraldine Torchio *LECTURE annexe 2*
- 3) Un courrier de démission de la COFIN de Mme Marie-Solène Pham *LECTURE annexe 3*
- 4) Un courrier de démission du Conseil communal de M. Eric Blazquez *LECTURE annexe 4*
- 5) Un courrier de l'association pour la sauvegarde des Grands Prés (ASGP) de Mme Marianne Lipari, Présidente du comité de l'ASGP *LECTURE annexe 5*

M. le Président

Concernant les courriers suivants, j'ai demandé un avis à la DGAIC afin de savoir s'il ne fallait pas citer certains points des arrêts du Tribunal cantonal. Leur réponse est que ces derniers étant publics, il est permis de citer in extenso toutes les informations qui figurent sur ces documents. Chacun des recours faisant plusieurs pages, je vous lis l'en-tête et la décision uniquement. Ces documents seront disponibles auprès de notre secrétaire pour celles et ceux qui souhaitent consulter l'intégralité de leur contenu.

- 6) *2 répliques, l'une de Heidi Blum et l'autre de Emmanuel Gétaz et Devra Pitt Gétaz*
- 7) *3 arrêts du Tribunal cantonal concernant les zones réservées, soit les recours rejetés de Hans et Silvana Stamm, et de Miguel Candil Lujan, ainsi que le recours admis de Emmanuel Gétaz et Devra Pitt Gétaz.*

5. Communication du Bureau

5.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Fabien Willemin et consorts « Déclarer l'urgence climatique ».

(Séance de commission le jeudi 30 novembre 2023 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

Premier en liste : M. Nicolas Büchler (SOC).

Membres : Mmes Claudine Borloz, Anne Saito et MM. José Jorge, Simon Lepêtre, Christophe Lombardo, Romain Pilloud, Michel Posternak, Frédéric Willemin, Fabien Willemin.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

5.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Nicolas Büchler « Valoriser et préserver nos sentiers et nos paysages des hauts de la Commune ».

(Séance de commission le lundi 27 novembre 2023 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

Premier en liste : M. Simon Lepêtre (PLR).

Membres : Mmes Carole Clavadetscher, Susanne Lauber Fürst, Christine Menzi, Kyong-Won Schärer et MM. Yvan Aubord, Nicolas Büchler, Arnaud Grand, Antony Huys, Fabrice Yerly.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

6. Communication de la Municipalité

relative au projet de fusion Montreux – Veytaux

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous revenons vers vous en lien avec le projet de fusion entre les Communes de Montreux et de Veytaux. Pour rappel, la présentation publique aux habitantes et habitants des deux communes du rapport final de l'étude de fusion et du projet de convention de fusion a eu lieu mardi 10 octobre dernier, sous le Marché couvert.

A cette occasion, les citoyennes et citoyens montreusiens et veytausiens ont notamment été informés qu'ils avaient la possibilité de faire part de leurs questions et remarques sur le projet de convention de fusion. En pratique, ils sont invités à écrire un courriel à l'administration communale avec pour titre « Fusion Montreux-Veytaux », à envoyer à l'adresse de la Commune de Montreux (commune@montreux.ch) ou de la Commune de Veytaux (greffe@veytaux.ch). Compte tenu du calendrier de suivi du projet, le délai est fixé au dimanche 10 décembre 2023.

Nous vous remercions de prendre note à votre tour de ces informations, dont le détail figure sur le site internet de la Commune : <https://www.montreux.ch/habiter-et-decouvrir/fusion-montreux-veytaux>

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

relative à au projet de Maison de la sécurité pour l'ASR

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du vendredi 3 novembre dernier, la Municipalité a rencontré une délégation de l'Association Sécurité Riviera afin d'obtenir des réponses sur l'état du projet d'étude pour une « Maison de la sécurité ». Ce projet, en réflexion au sein de l'ASR depuis 2017, prévoit le regroupement de plusieurs services d'urgence intercommunaux. Les études menées jusqu'à présent prévoient un projet sur un terrain qui est propriété communale. Après une étude de faisabilité, la poursuite de ces études a récemment été acceptée par le Conseil intercommunal.

Lors de la rencontre, la Municipalité a rappelé qu'elle était convaincue de la nécessité pour l'ASR de disposer de locaux adéquats afin d'exercer ses missions de service public. Cependant, elle a fait part à l'ASR de ses inquiétudes concernant le choix de l'emplacement de ce projet, notamment en regard du récent vote populaire sur le projet immobilier dit des « Grands Prés ».

Dans le cadre du projet de Maison de la sécurité, sis sur une parcelle communale à proximité de celle des Grands Prés, la Municipalité souhaite en effet qu'un vote populaire soit envisagé. Un tel vote pourrait être organisé dans le cadre d'un préavis relatif au changement d'affectation de la parcelle, qui sera, dans un premier temps, soumis à votre Autorité.

Même si l'idéal serait un vote lors des premières étapes du développement du projet, il a toutefois semblé nécessaire, afin que votre Autorité, puis la population puissent se prononcer en connaissance de cause, que les contours du projet présenté soient suffisamment précis. Ainsi, un accord a été trouvé avec les représentants de l'ASR, prévoyant que le bureau d'étude en charge du projet puisse aller de l'avant avec l'élaboration du Plan d'affectation et qu'en parallèle un concours d'architecture soit lancé. La Municipalité a en outre reçu la garantie que les contraintes communales seront prises en considération et que la Municipalité sera informée de l'avancement du projet.

Conscient des enjeux liés à l'aménagement du territoire et soucieux de maintenir un dispositif sécuritaire régional cohérent et efficient, les représentants de l'ASR ont confirmé à la Municipalité, que le CODIR poursuit ses réflexions et analyses afin d'affiner le projet et trouver, si nécessaire, des options alternatives. Dans cette perspective, une Commission consultative sera constituée, lors de la prochaine séance du Conseil intercommunal, pour le développement de ce projet stratégique.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

7. Rapports des commissions ad hoc

7.1 Sur le préavis no 19/2023 relatif à la transformation de l'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) du collège de Chernex en une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de 36 places le matin et l'après-midi et de 60 places le midi sous gestion de la Fondation de l'Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs (FACEME). (Rapp. Mme Valérie Calderini).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Matthieu Ehinger (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe PLR accueille avec enthousiasme ce préavis qui va améliorer de manière significative la situation de l'accueil de jour des élèves du collège de Chernex. Le groupe remercie la Municipalité pour ses efforts dans la création d'un pôle écolier.

Malgré un petit bémol quant au manque de transparence entre la commune et la FACEME par rapport au coût des travaux prévus, le groupe PLR vous invite à soutenir ce préavis.

M. Olivier Grand (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce préavis répond à un besoin avéré en matière d'accueil parascolaire, en particulier dans le haut de la commune. Ce type de structure est une prestation importante permettant de concilier la vie professionnelle avec la ville de famille. Pour ces raisons, le groupe des Vertes et des Verts soutient ce préavis.

Mme Tanya Bonjour (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je déclare mes intérêts puisque je suis maman d'un enfant scolarisé à Chernex. C'est avec un très grand enthousiasme que nous avons pris connaissance de ce postulat lors du dernier Conseil. En effet le sujet des places d'accueil, que ce soit en préscolaire ou celles destinées aux écoliers restent un sujet central. Dans un pays avec un PIB comme le nôtre, il est intolérable que tant de parents se retrouvent encore confrontés à l'idée de devoir faire une pause professionnelle, faute de solution de garde et qu'on se le dise, il s'agit bien souvent de femmes qui sont encore davantage précarisées par cette situation. Dans les hauts de notre commune à Chernex en particulier, il est clair que la question se pose depuis bien des années, puisque c'est très surpris qu'une fois la crèche terminée beaucoup de parents apprenaient qu'il n'y a pas d'UAPE. Seules les accueillantes de jour sont présentes et les places sont chères, puisqu'elles ne sont que 5. N'oublions pas qu'au collège de Chernex, ce sont les enfants du village, mais également ceux des Avants et de Brent qui sont accueillis. Par ailleurs l'année passée, une nouvelle classe a dû être ouverte au vu du nombre d'élèves. C'est ainsi qu'un certain nombre de familles en grand désarroi, n'hésitent pas à demander que leur enfant soit scolarisé à Montreux ou à Clarens, afin de pouvoir bénéficier d'une UAPE et c'est sans savoir qu'elles sont déjà, bien que conséquentes en nombre, saturées.

Certaines familles des hauts sont même contraintes de déménager à cause de cette situation, nous saluons donc ce projet de toute première UAPE à Chernex et nous saluons particulièrement les conditions d'engagement des employées de l'APEMS qui seront transférées, ainsi que le projet d'agrandissement des locaux prévus, quand il y en aura la possibilité.

C'est avec le sentiment que les voix de nombreux habitants des hauts ont été entendues ici, que le parti socialiste acceptera à l'unanimité ce préavis de la Municipalité.
La Municipalité que nous tenons à remercier pour les efforts entrepris, depuis des années, dans la création de places d'accueil pour pallier à cette situation.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre soutiendra à l'unanimité ce préavis.

Nous avons une question qui n'a pas été abordée en commission, elle vient de M. Gétaz qui s'excuse ce soir : quelle est la situation des enfants des Avants, s'il ne reste que quelques enfants qui souhaitent rentrer chez eux à midi ? Etant donné qu'il y a un dispositif important pour les accompagner, est-ce que le transport sera maintenu pour les enfants qui souhaitent rentrer, ainsi que pour les parents qui souhaitent que leurs enfants puissent manger à la maison, pourront-ils encore le faire ?

Mme Marie-Solène Pham (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai deux points à aborder, le premier est que je peux répondre à Mme Lauber Fürst, les enfants qui souhaitent rentrer auront toujours un système mis à disposition. La commune a le devoir de le faire dans le cadre de l'école, actuellement cette solution est en cours d'examen pour trouver une solution durable, dans la mesure du budget, et de ce qui est acceptable et sécuritaire pour les enfants.

Le deuxième point c'est qu'en ma qualité de responsable du réseau REME, je vais me récuser pour le vote.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une remarque, je pense que pour la question de Mme Lauber Fürst, c'est à Mme Pellet de s'exprimer.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Valérie Calderini (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 19/2023 de la Municipalité du 29 septembre 2023 au Conseil communal relatif à la transformation de l'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) du collège de Chernex en une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de 36 places le matin et l'après-midi et de 60 places le midi sous gestion de la Fondation de l'Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs (FACEME)
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à mandater la FACEME, via le REME, pour l'ouverture et l'exploitation d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) à Chernex pouvant proposer jusqu'à 60 places ;
2. de lui allouer à cet effet une augmentation de la subvention communale de CH 230'570.- au budget 2024 et un montant de CHF 337'900.- aux budgets 2025-2028 et suivants ;
3. de diminuer le plan des postes des APEMS de 1.8 EPT et de les transférer à la FACEME;
4. de porter au budget 2024 une diminution de charges relatives aux comptes 505.3011 et 505.3012 et les charges sociales y relatives, représentant CHF 140'444.- ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou convention en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 75 OUI, 0 NON, 0 abstention et 1 récusée.

7.2 Sur la prise en considération de la motion de Mme Claudia Hischenhuber « Verdir nos préaux ». (Rapp. M. Jean-Marc Forclaz).

M. Jean-Marc Forclaz étant excusé, M. Yvan Aubord le remplace en tant que président-rapporteur ad interim pour la lecture des conclusions.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Claudia Hischenhuber (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues, J'aimerais juste encore une fois souligner les quatre raisons principales pour lesquelles j'ai déposé cette motion :

Verdir les préaux lutte contre les îlots de chaleur, la végétalisation peut être utilisée à des fins pédagogiques, plus d'espaces verts pour les écoliers sont un grand plus, notamment pour celles et ceux qui n'ont pas un jardin chez eux et on contribue à la biodiversité en ville. La motion est aussi en ligne avec la stratégie du Canton qui encourage les établissements scolaires et les communes à donner plus de place à la biodiversité dans les sites scolaires, et qui met à disposition des outils et des subventions.

D'ailleurs, la motion est aussi en ligne avec la stratégie de durabilité « Montreux agit » :

Donc, Montreux, la Ville Verte ne devrait plus s'arrêter aux portails des cours d'école.

C'est pourquoi le Groupe des Vert·e·s vous invite vivement à accepter la motion. Merci de votre attention

Mme Catherine Morel-Roberti (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC n'est pas opposé à cette motion sur le fond, cependant nous considérons que cette dernière ne peut être appliquée telle que présentée, mais au cas par cas, ainsi que l'a fait remarquer la Municipalité lors de la séance de la commission. C'est pourquoi le groupe UDC s'abstiendra lors du vote.

M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite vous rappeler un point qui est horrible dans ce rapport, c'est que nous dénigrons les femmes, respectivement les filles en disant « *une meilleure intégration des filles par la réduction des jeux de balles* » je ne pensais pas que nous étions au 19^e siècle, mais je l'ai lu ce qui ne m'empêchera pas d'être pour cette motion, mais c'est terrible d'imaginer que les femmes n'ont pas le droit de jouer.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Cette motion nous semble pertinente, les quatre raisons principales que nous venons d'entendre sont d'un intérêt évident et nous pouvons encore y ajouter une cinquième raison, les économies de sparadrap et de désinfectant pour les parents. Il faudra néanmoins rester attentif à ce que la réalisation de ces objectifs soit proportionnelle et en adéquation avec les dispositions légales existantes. Le groupe PLR soutiendra, à une très large majorité, la motion de Mme Hischenhuber.

M. Yvan Aubord (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission vous recommande donc par 9 voix favorables et une abstention de demander à la Municipalité de bien vouloir étudier toute possibilité d'amélioration de la végétalisation et de promotion de la biodiversité sur les terrains des écoles montreusiennes.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de la motion par 66 OUI, 1 NON et 9 abstentions.

7.3 Sur la prise en considération de la motion de M. Olivier Müller « Aménager sans attendre des points de baignade attractifs entre Territet et Clarens ».
(Rapp. M. Lionel Moyard).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

En commission, la Municipalité a essayé de convaincre les commissaires qu'elle faisait beaucoup dans ce domaine et que d'avoir davantage d'aménagement pour la baignade faisait partie de sa volonté. A mi-législature, le moins que l'on puisse dire en tout cas est que ne cela saute pas aux yeux et qu'on peut faire mieux.

La Municipalité a, certes, indiqué que deux projets d'envergure étaient en route, mais le premier projet, celui au bas de l'Avenue Nestlé, accepté, dans un préavis du 25 juin 2018, semble enlisé. Et dans ce préavis, la Municipalité indiquait que les tractations avec le ski nautique pour qu'ils reculent leur plan d'eau à Territet étaient à bout touchant, 5 ans après, visiblement on n'a toujours pas encore réussi à toucher le bout. Quant au second projet, tout nouveau et découvert en primeur en commission, il s'agit uniquement d'un projet de sécurisation qui consiste en aménagement des gradins à droite de la statue de Freddie

Mercury. Ce n'est absolument pas un projet de baignade et cela n'a d'ailleurs pas été vendu comme tel au canton. Prétendre transformer ces gradins en point de baignade, « it's a kind of magic ».

Plus de 20 ans après une motion acceptée de Mme Edith Willi qui s'intitulait « *créations de bains publics à Montreux* », le constat est récurrent. Les différentes Municipalités ont effectivement eu des projets en réflexion, mais rien de concret n'est vraiment sorti de l'eau. Et pour le seul projet de baignade concret sur la table actuellement, celui au bas de l'Avenue Nestlé apparemment cela prendra encore bien du temps jusqu'à ce qu'il soit achevé, pour autant qu'il se fasse, le doute est permis. Il est donc nécessaire et relativement urgent de trouver d'autres pistes comme celles évoquées dans la motion ou lors des discussions en commission, en particulier dans la zone forum-Eden-Casino.

Je suis persuadé qu'une commune comme Montreux peut et doit offrir mieux et qu'il y a une importante demande pour cela, tant locale que touristique. Et il n'y a aucune raison que ce qui se fait ailleurs, à Vevey, La Tour-de-Peilz, Lausanne, Morges, Veytaux ou Clarens ne puisse se faire à Montreux.

Mesdames et Messieurs, voter favorablement à la prise en considération de cette motion, c'est demander à la Municipalité de répondre à un intérêt public évident, avant tout pour le bien-être des montreusiennes et des montreusiens.

Je vous invite à accepter la prise en considération de cette motion.

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe DA soutient cette motion, nous pensons qu'il est important d'insister sur le fait que, à Montreux, il y a une très grande demande pour plus de points de baignade. Actuellement il y a des points qui sont satisfaisants, mais très localisés dans la ville et surchargés. De plus, nous pensons qu'avec le réchauffement climatique, si le besoin est déjà grand actuellement, cela va encore augmenter avec le temps.

Nous pensons aussi que la zone réservée pour le ski nautique n'a plus aucun sens actuellement et nous incitons la Municipalité à revoir cela et peut être tout simplement à supprimer plutôt que restreindre l'espace.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe ML votera la prise en considération de la motion de M. Müller et salue la démarche de celui-ci qui va dans le sens des démarches entreprises par notre ancien collègue M. Jean-Pierre Buholzer. Qui plus est, la mise en application de celle-ci laisse une très grande marge de manœuvre à la Municipalité.

M. Lionel Moyard (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission vous invite à l'unanimité à prendre en considération la présente motion.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de la motion par 67 OUI, 2 NON et 5 abstentions

8. Préavis de la Municipalité

8.1 No 20/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 716'100.00 TTC au maximum pour le renouvellement de trois véhicules et d'une remorque, ainsi que pour l'acquisition d'un véhicule, d'un tricycle électrique avec remorque de collecte et pour l'installation de deux bornes électriques rapides pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport.

(Séance de commission le mardi 21 novembre 2023 à 19 h 00, à la salle de la buvette du complexe sportif de la Saussaz, route de la Saussaz 24, à Chailly/Montreux).

Première en liste : Mme Béatrice Tisserand (VER).

Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Anne Duperret et MM. Laurent Gilliard, Dominik Hunziker, José Jorge, Kelvin Kappeler, Domenico Silleri, Quentin Talon, Vincent Tschopp.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai des demandes de précisions à amener lors de la commission :

- le prix des kilowatts DC (courant continu) et AC (courant alternatif) payé par la commune, inclus les taxes éventuelles, comme je ne sais pas s'il y a une différence entre les deux, je vous pose la question.
- prix du modèle de balayeuse thermique actuel et quel a été le montant de reprise du véhicule qui l'a précédé.
- La consommation litre/heure de la balayeuse actuelle et la taille du réservoir.
- la taille en kilowatt/heure de la batterie de la future balayeuse.
- pour me rassurer car je n'ai pas trouvé les réponses et j'ai appelé plusieurs techniciens qui n'ont pas pu me répondre : est-ce que le point 3.2.3 Bornes électriques de recharge, au paragraphe 3 est exact ?

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Etant donné l'augmentation de la consommation d'énergie de ce bâtiment (car dans le futur nous allons certainement acheter encore quelques véhicules électriques), ma question est la suivante : avez-vous fait, avant d'engager CHF 122'000.-, une étude pour des panneaux solaires pour ces bâtiments, et si oui, pourriez-vous nous la présenter, s'il vous plait ?

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans ce type de préavis on nous assure toujours que chaque achat de véhicule respectera la procédure des marchés publics. Nous apprenons que le prix de la balayeuse est estimé à CHF 320'000.- soit sensiblement au-dessus du seuil à partir duquel il faut procéder à un

appel d'offre en procédure ouverte. J'aimerais bien que la Municipalité puisse nous confirmer en commission qu'elle utilisera bien cette procédure ouverte pour acquérir cette balayeuse. Merci.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.2 No 21/2023 relatif au budget ordinaire pour l'année 2024.

(Séance de la commission des finances le mercredi 1er novembre 2023 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

Première en liste : Mme Laurence Sierro (PLR).

Membres : la commission des finances (COFIN).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Florian Manzini (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les Vertes et Verts de Montreux ont pris connaissance du projet de budget 2024 présenté dans le préavis municipal No 21/2023. Nous saluons les efforts fournis par notre exécutif pour limiter les dépenses tout en maintenant des prestations publiques de qualité. Nous nous réjouissons tout particulièrement de l'indexation générale des salaires, mesure plus que nécessaire en cette période d'inflation et d'incertitude économique. Nous suivrons avec attention les débats futurs de la commission des finances et y défendrons le budget proposé. Merci de votre attention.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste salue la maîtrise du budget et la bonne gestion des deniers publics. Il est bon de rappeler, notamment, que le déficit budgété reste plus bas que nombre de communes de composition similaire à la nôtre. Malgré les incertitudes conjoncturelles, désormais connues depuis plusieurs années, la Municipalité prend une nouvelle fois ses responsabilités pour préserver le pouvoir d'achat et le salaire réel du personnel communal en proposant une indexation à 1,7% ce qui correspond à l'inflation. Toutes augmentations inférieures signifieraient une baisse du salaire réel du personnel. Cette proposition faite au budget rejoint également les objectifs du programme de législature, le groupe socialiste sera attentif évidemment lors de la commission des finances sur le suivi des engagements municipaux en matière de gestion budgétaire. Il relève aussi, malgré le contexte économique, qu'il est toujours important d'investir, investir pour la petite enfance et donc pour la conciliation famille travail, pour la qualité de vie dans les zones habitées de notre commune, pour favoriser les échanges et le bien vivre ensemble de toutes les générations, pour nos villages, pour la durabilité, pour une administration renforcée ou encore pour la vivacité de notre économie locale. Merci.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.3 No 22/2023 relatif au budget 2024 du Fonds culturel Riviera.

(Séance de commission le mercredi 8 novembre 2023 à 19 h 00, à l'hôtel Bristol, à Territet).

Premier en liste : M. Philippe Morier-Genoud (SOC).

Membres : M. Pierre-André Spahn.

Suppléant : M. Christian Fürst.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.4 No 23/2023 relatif au budget 2024 de la Communauté Intercommunale d'Équipements du Haut-Léman (CIEHL).

(Séance de commission le jeudi 2 novembre 2023 à 18 h 30, à Corseaux).

Premier en liste : M. Yanick Hess (PLR).

Membres : Mme Carole Clavadetscher.

Suppléant : M. Ambroise Crittin.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9. Postulats, motions et propositions

~~**9.1. Motion de M. Olivier Müller « reprendre et améliorer le PGA 2019 ».**~~

9.1. Postulat de M. Florian Manzini « Louer plutôt qu'acheter et réparer plutôt que jeter : quelles possibilités dans le sens d'une économie circulaire à Montreux ? »

M. Florian Manzini (VER)

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,

Nous sommes certainement nombreuses et nombreux dans cette salle à posséder chez nous divers outils de bricolage dont nous faisons usage que très rarement. Pour confirmer cette hypothèse, on peut lire dans un communiqué du Conseil Fédéral de 2014 que « la durée d'utilisation effective d'une perceuse destinée à un usage amateur est de 11 minutes en moyenne ». C'est-à-dire qu'une perceuse est réellement utilisée, en moyenne, à peine plus de dix minutes, entre le moment où nous l'achetons neuve et le moment où nous nous en séparons. Il n'est d'ailleurs pas rare que la raison de cette rupture soit un dysfonctionnement de la perceuse, et que nous allons par conséquent en acheter une nouvelle plutôt que de faire réparer l'ancienne.

Avec cet exemple j'espère avoir illustré les deux objectifs de ce postulat : étudier la question de la location et du don d'objets, notamment ceux dont on se sert peu au quotidien, ainsi que la question de la réparation des objets, en particulier ceux qui possèdent des composants électroniques.

Il me semble que ces thématiques sont en totale adéquation avec la stratégie de durabilité de la Municipalité. On peut en effet lire dans la brochure décrivant cette stratégie qu'un des enjeux est la « réduction de la quantité de déchets » et qu'une des actions prioritaires est, je cite : « Inciter au partage, à la réutilisation, à la réparation et au retraitement des produits, en soutenant et en développant les offres de trocs, de marchés gratuits et d'ateliers de réparation (vides-greniers, repair-cafés, ...) ».

Nous avons déjà la chance d'avoir sur notre territoire communal une ressourcerie, située dans la déchetterie intercommunale de Montreux-Veytaux, qui permet de donner une seconde vie à certains objets. Malheureusement, elle est peu attractive à cause de sa proximité immédiate avec les déchets et du fait qu'on y trouve peu d'objets « utiles », puisque les appareils électroniques notamment n'y sont pas acceptés. De plus, elle est peu accueillante pour les citoyennes et citoyens de notre commune qui voudraient s'y rendre à pied ou à vélo, puisque la déchetterie est pensée pour la voiture.

Ainsi, j'invite la Municipalité à étudier la faisabilité des différentes propositions listées ci-après de façon non exhaustive :

1. Une mise en valeur de la ressourcerie intercommunale, par exemple en créant une antenne au centre-ville plus accessible à la population
2. Un soutien financier ou logistique – par exemple par la mise à disposition d'un local – pour la création d'une bibliothèque d'objets, afin de favoriser la mutualisation d'objets, comme la Tatouthèque à Yverdon-les-Bains ou la Manivelle à Lausanne
3. Une mise en place, près de certains parcs et installations sportives, de casiers BoxUp, service permettant la location gratuite de matériel de sport et de jeux d'extérieur via une application pour smartphones, comme on peut déjà en trouver dans beaucoup de villes en Suisse dont font partie Vevey et la Tour-de-Peilz
4. Un soutien financier ou logistique pour la création d'un atelier de réparation permanent, comme c'est le cas à Cossonay avec l'association L'Atelier, soutenue par plusieurs communes avoisinantes, afin de pérenniser le concept des Repair'Café organisés ponctuellement à Clarens par la Fédération romande des consommateurs

J'encourage par ailleurs la Municipalité à mettre en valeur les initiatives déjà existantes, mais aussi à travailler en collaboration avec les acteurs et actrices innovant·e·s de la région qui œuvrent dans les secteurs de la réparation, de la réutilisation et du partage d'objets, et à soutenir, au travers de cette démarche, leur développement.

Je demande que ce texte soit renvoyé en commission pour étude et rapport. Je vous remercie pour votre écoute.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président

Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi de la proposition à une commission ?

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter de ce postulat.

10. Interpellations

10.1. Réponse à l'interpellation de M. Quentin Talon et consorts « Nouveau malaise aux VMCV, quelles mesures pour en sortir de manière durable ? ».

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci pour cette réponse. Je cite « *Les VMCV travaillent de manière continue à trouver des solutions en partenariat avec les communes et les propriétaires privés afin d'améliorer cette situation.* », mais étrangement les VMCV ne trouvent de solutions que lorsqu'un article sort dans les médias et que le Conseil communal interpelle. Aussi vous dites que les toilettes du shop de la station-service sont disponibles pour les conductrices et conducteurs, mais le shop ouvre entre 6 h 45 et 7 h 45 et ferme à 20 h 00, les bus commencent à circuler à 5 h 55 et finissent à 23 h 47 en tout cas durant 4 h 35, les toilettes ne sont pas disponibles. Les toilettes sont-elles accessibles en dehors des heures d'ouvertures de la station-service ?

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

Nous n'avons malheureusement pas autant de précisions techniques à vous apporter ce soir, c'est une question que nous transmettrons directement aux VMCV pour réponse. Néanmoins, comme cela a été dit dans le cadre de la réponse à l'interpellation, il n'y a évidemment pas que les toilettes de la station-service du stade qui sont à disposition de l'ensemble du personnel. Il y a tout un réseau d'infrastructure qui existe et les différents lieux sont répertoriés dans un outil à disposition. Il faut donc évidemment voir la problématique dans son ensemble.

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe DA ne trouve pas globalement suffisante la réponse reçue ce soir, l'ensemble de la réponse donne l'impression que la Municipalité ne va pas faire grand-chose et ce n'est pas rassurant. Notre groupe souhaiterait que la Municipalité tienne au courant le Conseil communal des avancées dans cette affaire.

De manière générale, comme discuté avec les autres groupes dépositaires, nous déposons une résolution que je vais vous lire :

Considérant le rôle central que joue l'entreprise de transports publics VMCV pour faire face à la crise climatique, le Conseil communal incite la Municipalité à entreprendre tout ce qui est dans ses moyens pour résoudre, de façon durable, la crise actuelle et assurer au personnel des conditions de travail dignes.

M. le Président ouvre la discussion sur la résolution.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La résolution proposée concerne une prérogative légale de droit du travail qui découle directement de la responsabilité de la direction et des administrateurs des VMCV, elle n'est pas de la compétence de nos autorités, pour cette raison le groupe PLR ne soutiendra pas la résolution.

Mme Marie-Solène Pham (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chères et chers camarades,

Le groupe socialiste estime qu'il est de la plus haute importance d'améliorer et de garantir des conditions de travail du personnel des VMCV. Un service de qualité piloté par des employés évoluant dans des conditions de travail dignes pourra contribuer à une plus grande attractivité du service, ce qui permettra que le remplacement des équipes ne soient pas soumis à une trop grande pression. En vous remerciant

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Résolution :

Considérant le rôle central que joue l'entreprise de transports publics VMCV pour faire face à la crise climatique, le Conseil communal incite la Municipalité à entreprendre tout ce qui est dans ses moyens pour résoudre, de façon durable, la crise actuelle et assurer au personnel des conditions de travail dignes.

VOTE la résolution est acceptée par 40 OUI, 24 NON et 12 abstentions.

10.2. Réponse à l'interpellation de M. Romain Pilloud

« Des dangers financiers pour les transports publics ? ».

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les réponses aux questions relatives au VMCV me rassurent et je remercie la Municipalité à ce propos, même si effectivement M. Talon a évoqué les autres enjeux de crise du réseau VMCV, je constate qu'il ne sera que peu impacté par les mesures d'austérité de la Confédération. Sur la question Mobilis je tiens également à remercier la Municipalité pour ses compléments d'informations et espère que, dans une prochaine révision du réseau, il sera tenu compte des quelques absurdités vécues par une partie des habitants de notre commune. Je suis bien conscient qu'il s'agit ici de convaincre l'ensemble des prestataires de transports publics de ce canton.

La réponse relative à la situation du MOB et du MVR m'inquiète hautement et a de quoi inquiéter la qualité du service public et ce Conseil communal. Une diminution des coûts de 8%, un blocage des effectifs du personnel, un réel risque de baisse de qualité de l'offre et un renvoi des tâches d'entretien avec un risque de dégradation plus avancé des infrastructures, c'est une situation un peu inquiétante que nous découvrons et j'aurais une question complémentaire à ce propos pour M. Chiaradia, que pouvons-nous faire ? Les actionnaires, particulièrement les communes, doivent-elles prendre acte de cette situation, est-ce que nous ne pouvons pas considérer que la situation est grave ? Il est vrai que nous

n'allons pas penser qu'après le trou de Tolochenaz, cela sera le trou des hauts de Montreux, mais nous savons très bien qu'un retard d'investissement dans le réseau, un retard d'entretien peut avoir des conséquences financières et, comme vous l'avez évoqué, sur la qualité des infrastructures. C'est peut-être une question sur les possibilités ou la position de la Municipalité à ce propos, puisque vous avez bien expliqué la situation actuelle.

Par rapport au subventionnement, je remercie M. Chiaradia pour sa réponse complète. Il y a des éléments qui sont positifs, la volonté cantonale de subventionner les moins de 25 et les plus de 65 ans notamment, mais le problème que nous avons par rapport à cela c'est qu'aujourd'hui nous n'avons pas de temporalité par rapport à l'application effective de cette mesure. Depuis une douzaine d'années le prix moyen des transports publics a augmenté d'environ 20%, si la participation de CHF 300.- de la commune a l'achat d'abonnement annuel de transport public était adapté à cette situation, celle-ci passerait à CHF 360.- par exemple. La seule aide cantonale, si tant est qu'elle soit mise en place dans un délai raisonnable, ne peut à elle seule répondre à cette situation. A ce propos, j'ai une résolution à proposer à ce Conseil, mais si c'est possible je souhaiterais que la Municipalité réagisse à la situation du MOB et du MVR en complément de la réponse déjà donnée.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme cela a été exprimé par écrit via la réponse à votre interpellation, la Municipalité partage une partie de vos préoccupations, préoccupations qui nous ont été remontées par le MOB et par le MVR en particulier. C'est pour cette raison que nous avons écrit directement à l'Office fédéral des transports afin de faire part de ces points, par rapport, notamment, à ces questions d'entretien.

Même s'il est vrai qu'à ce stade nous n'en savons pas plus sur l'impact réel et précis des mesures qui ont été annoncées cette année, c'est quelque chose de relativement récent, mais il est clair qu'il faut être extrêmement attentif à la suite de ces demandes de la part de l'OFT.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci M. le Municipal pour votre complément d'information, j'espère qu'une solution pourra être trouvée et que si nécessaire, les actionnaires du MOB et du MVR pourront aussi agir pour éviter une dégradation du service.

Je souhaite déposer une résolution en lien avec la participation des CHF 300.- actuel pour l'achat d'abonnements annuels de transports publics, la résolution est la suivante :

Le Conseil communal invite la Municipalité à adapter la participation de CHF 300.- pour l'achat d'un abonnement de transports publics de la manière suivante :

- 1) En l'adaptant à l'augmentation moyenne du prix des transports publics depuis la création du règlement y relatif
- 2) En prenant en compte l'évolution et la diversification des abonnements mis à disposition par les différentes sociétés de transports publics.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Cette proposition d'augmenter la part de la commune pour les abonnements est en ce moment en discussion à la COFIN, déposé par M. Emmanuel Gétaz, c'est en principe déjà en cours.

M. Olivier Blanc (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne vais pas m'exprimer sur le fond, car je suis d'accord avec cette proposition, mais le problème c'est que, si je ne m'abuse, c'est un règlement du Conseil communal qui concerne cette subvention. La voie la plus logique serait le dépôt d'une motion. La Municipalité peut le faire de sa propre initiative ou nous pouvons la contraindre par la voie de la motion, alors pourquoi utiliser une voie aussi légère que la résolution qui n'engage personne, plutôt qu'une motion ? Je ne comprends pas très bien la logique. Pour le reste, je n'ai pas de problème avec cette résolution.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Très brièvement, pour répondre à M. Blanc, je suis d'accord avec lui sur le fait que c'est une motion qui devrait éventuellement être déposée, je ne sais pas si la Municipalité pourra le confirmer. Il s'agissait surtout d'émettre un vœu sachant que la Municipalité, quand elle travaille sur ces éléments de subventionnement, a beaucoup de critères à prendre en compte, elle en a cité un qui est peut-être une aide cantonale future. Je suis aussi conscient, si cette résolution est acceptée car il ne s'agit que d'un vœu, que la Municipalité va devoir prendre en compte différents éléments et que nous n'aurons pas de retour le mois prochain sur ces différents aspects. Concernant les propos de Mme Lauber Fürst, je crois que l'un n'empêche pas l'autre, la question budgétaire étant ce qu'elle est, quand nous augmentons un budget nous ne modifions pas le règlement, augmenter un budget c'est bien, mais si nous n'avons pas un règlement ou la documentation pour pouvoir ensuite l'appliquer, cela devient évidemment un peu plus compliqué.

Les processus sont longs, raison pour laquelle je suis très heureux d'avoir pu échanger sur ces questions avec M. Gétaz, mais il est vrai que l'un n'exclut absolument pas l'autre.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je pense que vous avez bien compris qu'il s'agit ici d'un propos politique pour avoir une demi-page dans le 24 Heures. Je pense que nous pouvons tranquillement laisser la commission de gestion et la commission des finances faire leur travail politique dans les règles de l'art.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour revenir sur les propos de Mme Lauber Fürst, nous savons qu'à chaque fois qu'il y a une bonne idée dans ce Conseil, ML essaie de la rapatrier par chez elle. En l'occurrence, si vous relisez l'interpellation de M. Pilloud du mois précédent, elle date d'avant la première séance de la COFIN, et il s'agissait déjà d'une piste qui était évoquée.

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Étant membre de la COFIN, je ne comprends pas très bien pourquoi nous débattons sur ce sujet, sachant qu'à la COFIN nous sommes 10 personnes et qu'ici nous avons tout le Conseil qui peut prendre une décision forte sur ce sujet, ce qui pourra appuyer le travail de la COFIN dans un sens ou dans l'autre, comme cela, nous aurons un réel avis de l'ensemble du Conseil et pas juste l'avis des 10 membres de la COFIN.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En réponse à mon préopinant, la résolution n'est simplement pas le bon outil, cela ne sert pas à grand-chose, si ce n'est donner un signal politique.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité ne va pas prendre formellement position sur le fond de cette résolution, en revanche il nous paraît important de préciser certains éléments.

Comme cela a été expliqué dans la réponse à l'interpellation, il faut rappeler que le prix de certains abonnements de transports publics, je parle d'abonnements Mobilis, vont baisser en 2024. Par exemple un abonnement deuxième classe adulte 2 zones passera de CHF 740.- en 2023 à CHF 702.- en 2024.

Par ailleurs, ces prochaines années, conformément au programme de la législature annoncé par le Conseil d'état 2022-2027, le Canton va instaurer certains mécanismes de subventionnements d'abonnements des transports publics, dont il faudra tenir compte.

Enfin, votre autorité a accepté en approuvant le préavis 01/2021 - celui qui met en place le mécanisme de subvention d'abonnement des transports publics - l'amendement suivant à savoir : « *d'accepter la prolongation du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnement de transports publics pour les années 2021 à 2024* » uniquement. Afin de respecter cet amendement voté à l'époque, la Municipalité reviendra vers votre autorité avec un projet de pérennisation de cette subvention l'an prochain.

Au vu de ce qui précède, cette adaptation du montant de la subvention ne paraît, à ce stade, pas être prioritaire, *a fortiori* par l'outil de la résolution.

La Municipalité prévoyant de revenir devant votre autorité l'an prochain à ce sujet, l'opportunité sera donnée de débattre de ces orientations à ce moment-là, ce qui aura l'avantage de se faire en cohérence avec l'avancée des travaux du Conseil d'état.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Résolution :

Le conseil communal invite la Municipalité à adapter la participation de CHF 300.- pour l'achat d'un abonnement de transports publics annuel

- 1) En l'adaptant à l'augmentation moyenne du prix des transports publics depuis la création du règlement y relatif
- 2) En prenant en compte l'évolution et la diversification des abonnements mis à disposition par les différentes sociétés de transports publics.

VOTE la résolution est acceptée par 43 OUI, 24 NON et 10 abstentions.

10.3. Interpellation de M. Nicolas Büchler et Mme Claudia Hischenhuber « le Père Noël a déjà son bureau aux Rochers-de-Naye, n'est-ce pas suffisant ? ».

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En préambule, je précise que cette interpellation est corédigée avec Mme Claudia Hischenhuber, conseillère communale Verte.

Nous avons appris le 8 novembre dernier par le biais des réseaux sociaux et de MyMontreux notamment, que le Marché de Noël prévoyait, je cite « d'illuminer les Rochers-de-Naye avec le plus grand Père-Noël jamais projeté ».

Cette projection sera l'œuvre du « Light Artist » Gerry Hofstetter. Cet artiste suisse conduit sa propre agence de design, de marketing et d'événementiels de portée internationale et il n'est pas ici question de juger l'œuvre en tant que telle.

Cela étant, c'est le procédé qui questionne, tant sur le fond que sur la forme.

Tout d'abord sur le fond : Nous vivons une période de restrictions énergétiques et de prise de conscience des dégâts causés par la pollution lumineuse : pour ces raisons les villages de la Commune perdent leurs décorations principales de Noël ; les commerçants se voient imposer des restrictions d'éclairage ; on teste l'extinction nocturne de l'éclairage public dans quelques quartiers. Ces mesures sont nécessaires, nous les comprenons, les encourageons et ne les remettons ici nullement en cause.

Mais pourquoi ces restrictions ne s'appliquent-elles pas à cet important projet d'illumination? Deux poids, deux mesures ?

Nous savons que la période hivernale est sensible pour la faune et spécialement sensible pour la faune de montagne, et que les perturbations et le stress que nous lui imposons doivent toutes être soupesées et limitées.

Cette annonce d'événement questionne également sur la forme, puisqu'aucune communication officielle n'a été faite, ni par le Marché de Noël, ni par nos autorités.

Ainsi, nous nous permettons de soumettre les questions suivantes à la Municipalité :

1. Qui a donné l'autorisation au Marché de Noël, respectivement à l'artiste, de permettre la tenue de cet événement ?
2. Sur quelle période, comprenez pour quelle durée, est prévue cette illumination ?
3. La Municipalité a-t-elle connaissance de la communication prévue par le Marché de Noël et relative à ce projet ?
4. La Municipalité n'ayant pas communiqué à ce sujet, est-elle favorable à la tenue de cette illumination ?
5. Techniquement, comment ce projet est-il conçu ? Des ressources publiques seront-elles utilisées dans ce cadre ? Si oui, lesquelles ?

Nous remercions la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien nous apporter.

Merci de votre attention.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie Mme et M. l'interpellateur de nous avoir fourni les questions en amont ce qui nous permet de vous répondre ce soir. La Municipalité répond comme suit :

1. Qui a donné l'autorisation au Marché de Noël, respectivement à l'artiste, de permettre la tenue de cet événement ?

La Municipalité n'a, à ce jour, délivré aucune autorisation en lien avec cet événement, il est précisé qu'aucune demande d'autorisation n'a été déposée par Montreux Noël jusqu'au 9 novembre 2023 dans l'après-midi, soit après l'annonce publique de la tenue de l'événement. Ni la Municipalité, ni l'administration communale n'étaient au courant de ce projet jusqu'à la diffusion de l'information via les médias et réseaux sociaux le 8 novembre 2023.

A noter que la commune a pris contact de manière proactive avec Montreux Noël immédiatement après avoir eu connaissance de ce projet, afin d'obtenir des informations complémentaires et faire part de sa surprise face à l'absence d'information préalable sur un tel événement. Dès réception de la demande des informations complémentaires ont été demandées à Montreux Noël qui ne les a pas encore entièrement fournies à ce jour.

2. Sur quelle période, comprenez pour quelle durée, est prévue cette illumination ?

Selon les informations obtenues à ce stade de la part de Montreux Noël, la projection en soit ne doit durer qu'une heure environ, la date définitive devra être arrêtée en fonction de la météo entre le 27 novembre et le 1^{er} décembre 2023.

3. La Municipalité a-t-elle connaissance de la communication prévue par le Marché de Noël et relative à ce projet ?

Comme indiqué en réponse à la question 1, la Municipalité n'a eu connaissance du projet qu'après communication publique sur cette question. Montreux Noël a informé la Municipalité du fait que deux photographes et un vidéaste accompagneront M. Hofstetter pour prendre des images à partir de plusieurs angles, ces images devraient être transmises à la presse le lendemain.

4. La Municipalité n'ayant pas communiqué à ce sujet, est-elle favorable à la tenue de cette illumination ?

Comme indiqué en réponse à la question 1, la Municipalité n'ayant pas encore obtenu à ce jour toutes les informations nécessaires à une prise de décision, elle n'a pas eu l'occasion de se positionner sur la tenue de cette illumination. A noter encore que si le lieu de projection semble être prévu depuis le territoire montreusien, l'image projetée devrait vraisemblablement illuminer le territoire de la commune de Veytaux.

5. Techniquement, comment ce projet est-il conçu ? Des ressources publiques seront-elles utilisées dans ce cadre ? Si oui, lesquelles ?

Toujours selon les informations reçues de Montreux Noël, la projection sera faite depuis le parking des hauts de Caux, parké dans un fourgon privé de M. Hofstetter, lequel est muni d'un groupe électrogène. Aucun branchement ne sera fait sur le domaine public et aucun objet ne sera en contact direct avec la montagne. Il n'est prévu d'utiliser aucunes ressources publiques dans ce cadre.

La Municipalité espère avoir répondu à satisfaction à l'interpellation.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci beaucoup M. le Municipal pour les réponses apportées, elles me rassurent en partie, notamment quant à la durée de la projection prévue. Également sur la partie d'autorisation et du fait que finalement peu de monde semble au courant de ce qui est prévu et de ce qui va se faire. Cela sent l'amateurisme à plein nez et dans tous les sens. Je trouve ce procédé tout bonnement scandaleux, particulièrement quand nous voyons par exemple les conditions drastiques d'organisation de manifestations qui nous sont imposées quand nous voulons faire une fête de village avec 50 personnes et que là, 10 jours avant le début du marché de Noël, manifestement il n'y a toujours pas de demande d'autorisation formelle qui est déposée. Je vous le dis très clairement, j'espère que ce projet ne verra jamais le jour. Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

M. Fabrice Yerly (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci pour ces explications de la Municipalité, je suis quand même interpellé par l'élément visant à autoriser l'utilisation de groupe électrogène, une génératrice sur le parking public des hauts de Caux, je ne sais pas si c'est autorisé. Je m'étonne un peu que nous puissions comme cela diffuser je ne sais pas combien de lux et surtout il y aura des nuisances pour les habitants qui auront le bruit et les odeurs.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10.4. Interpellation de M. Olivier Müller

« Reprendre et améliorer le PGA 2019 ? ».

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Même si j'ai transformé ma motion en une interpellation, ça sera long ! L'idée de reprendre et améliorer le PGA 2019 reste la même, mais il paraît plus raisonnable de d'abord poser quelques bonnes questions avant d'ameuter la foule avec une motion.

Au printemps 2020, à la grande surprise de tous, le Tribunal fédéral invalidait le PGA 2019, entré en vigueur quelques mois plus tôt seulement. La raison principale, c'est qu'on ne peut pas créer une zone réservée dans le seul but de contenir le surdimensionnement de la zone à bâtir, sans autre perspective de planification. C'est au mot près ce que nous a dit le Tribunal fédéral, qui dit simplement ce qui est admissible juridiquement et ce qui ne l'est pas.

En principe, lorsque l'on rend une copie imparfaite, on ne repart pas d'une page blanche mais on essaie de comprendre ce qui n'a pas fonctionné, on le corrige et on le soumet à nouveau. En plus, le tribunal fédéral nous a donné les pistes de corrections lors du réexamen de la zone à bâtir et explique qu'il appartiendra à la commune d'adapter son projet de PGA en prévoyant une affectation conforme au droit fédéral. « Adapter son PGA », ce sont les mots employés par le Tribunal fédéral. Nulle part le Tribunal fédéral n'a indiqué qu'il fallait repartir de zéro et surtout, nulle part le Tribunal fédéral n'a demandé qu'on reparte du PGA 1972. Pourtant, repartir du PGA 1972, un plan jugé qui je le rappelle est jugé non conforme

au droit par le Tribunal fédéral, c'est ce qu'a fait la Municipalité jusqu'à présent, de manière plutôt surprenante.

Le principe de proportionnalité fait penser qu'on devrait avant tout s'appuyer sur le PGA 2019, parce qu'on ne devrait pas jeter à la poubelle plus de 10 ans de travaux et des centaines d'heures de séances de commission PGA. On ne devrait pas jeter à la poubelle un PGA approuvé par les autorités communales précédentes, par le département cantonal compétent et par le Département fédéral du développement territorial. Et on ne devrait pas jeter à la poubelle un PGA qui a permis de lever toutes les oppositions et qui a donné à de nombreux propriétaires l'espoir et même l'autorisation entre janvier 2019 et avril 2020 de pouvoir construire le projet de toute une vie.

Pour ma part, j'ai eu l'occasion d'échanger brièvement avec des avocats connaissant le dossier, avec un juge et avec un professeur de droit. Tous partagent la vision qu'il faudrait, et qu'il suffirait de reprendre le PGA invalidé et de corriger les griefs juridiques ayant conduit à son annulation. A Montreux, de nombreux professionnels de l'aménagement du territoire sont du même avis. Cela serait beaucoup plus simple, plus rapide et beaucoup moins risqué. Moins risquée parce qu'un PACom certes adapté mais qui ressemblerait le plus possible au PGA 2019 sera indéniablement un gage contre des recours intempestifs. En effet, un propriétaire classé en zone à bâtir selon PGA 2019 et ensuite dézonné dans le futur PACom fera très certainement recours et avec des chances de succès indéniable si le terrain est équipé, s'il a engagé des frais importants et s'il est de bonne foi. A l'inverse, le propriétaire pour qui rien ne changerait entre les deux plans ne fera lui pas recours.

Notre ancienne cheffe de service de l'urbanisme a expliqué en mai 2023 lors de la commission du préavis relatif à l'appel d'offres que certains soumissionnaires souhaiteront peut-être repartir le plus possible du PGA 2019 tandis que d'autres souhaiteront partir d'une feuille blanche. Cette possibilité, celle de repartir du PGA 2019 a donc même été confirmée par l'ancienne cheffe de service et le Municipal concerné et n'a pas été proscrite dans le cahier des charges de l'appel d'offres.

A l'aube de l'élaboration proprement dite du futur PACom, c'est maintenant le bon moment et aussi le dernier moment de se poser la question de ce que l'on peut reprendre du PGA 2019, et ceci pour plein de raisons, notamment :

- Parce que le nombre d'habitants-emplois entre la zone à bâtir du PGA 2019 et sa réévaluation selon le rapport DOLCI sont similaires;
- Parce qu'il y a un nouveau chef au service cantonal à la DGTL depuis le 1er juillet ;
- Parce que le service de l'urbanisme est en réorganisation, que l'ancienne cheffe n'est plus là et qu'une nouvelle orientation est imaginable;
- Parce que les principes de la LAT 2014 commencent à montrer leurs limites un peu partout en Suisse ;
- Parce que le projet des Grands-Prés a été refusé par la population ;
- Parce qu'une pénurie de logement est observée dans le canton, sur la Riviera et à Montreux ;
- Parce que, conséquemment une hausse générale et significative des loyers est en cours;
- Parce que les logements d'utilité publics se font de plus en plus rare ;
- Parce que, pour rappel, la commune de Montreux n'a aucun PGA valable ;
- Parce que le TF admet dorénavant la notion de surdimensionnement incompressible ;
- Parce que la quasi totalité du territoire est actuellement gelée par les zones réservées;

- Parce que la promesse municipale de 2022 d'avoir un PGA prêt en 2024 était un leurre;
- Parce que garantir un PACom pour 2027 sera très compliqué à atteindre si la Municipalité entend repartir de zéro.

Et enfin, c'est le bon moment parce que la Municipalité a enfin retenu cet automne le mandataire qui nous accompagnera jusqu'à la fin du processus de l'élaboration de notre futur PACom. On espère que ce mandataire a d'ores et déjà commencé son mandat et que le préavis pour ratifier son engagement sera proposé dans les meilleurs délais au conseil communal.

Avant les 5 questions que je vais poser d'ici quelque secondes, je rappelle encore une fois les conséquences actuelles catastrophiques de l'absence de PACom: baisse du chiffre d'affaires des acteurs de la construction en dizaine de millions, de nombreux licenciements, des places d'apprentissage à la trappe, des pertes fiscales, des investisseurs qui abandonnent l'idée de construire à Montreux, des loyers qui prennent l'ascenseur, un manque de logement d'utilité publique et des projets de toute une vie qui s'envolent pour de nombreuses familles qui ont eu confiance dans le PGA 2019.

Les considérations qui précèdent m'amènent à poser les questions suivantes :

- Question 1 : Est-ce que la Municipalité a une fois commandité une expertise juridique externe concernant l'annulation du PGA afin d'avoir un second avis sur la meilleure stratégie à suivre ? si non, pourquoi ?
- Question 2 : Depuis l'annulation du PGA, est-ce que la commission consultative de l'urbanisme a été consultée pour donner son expertise ? si non, pourquoi ?
- Question 3 : Est-ce que dans la démarche proposée dans son offre ou dans les discussions en cours, le mandataire en place du PACom a-t-il mentionné comme opportune la possibilité de repartir du PGA 2019 ?
- Question 4 : Un PACom ne se limite de loin pas à son règlement. Cependant, est-ce qu'un passage en revue détaillé des 87 articles du RPGA 2019 a été fait pour estimer quels articles pourraient toujours être valables et quels articles ne le seraient plus ? si oui, quelle en est la conclusion générale ?
- Question 5 : En plus de l'obligation de traiter l'entier du territoire, ne suffirait-il pas aussi simplement d'annuler les zones réservées du PGA 2019 de Maula Ferran et Derray la Cor et de les réattribuer à un autre type de zone pour rendre le futur PACom conforme au droit ?

Je remercie la Municipalité des réponses qu'elle voudra bien apporter.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Monsieur l'interpellateur affirme que la Municipalité repartirait systématiquement du PGA 1972 et ceci « de manière plutôt surprenante ». A titre personnel, permettez-moi de trouver cette affirmation surprenante sachant que la Municipalité ne l'a jamais fait, sauf pour les zones réservées pour d'évidentes raisons, car elles peuvent effectivement ne s'appliquer que sur le seul plan formellement en vigueur, celui de 1972.

Question 1 : Est-ce que la Municipalité a une fois commandité une expertise juridique externe concernant l'annulation du PGA afin d'avoir un second avis sur la meilleure stratégie à suivre ? si non, pourquoi ?

Non. Pour rappel un avis juridique n'a pas pour fonction de proposer des stratégies, mais de vérifier la conformité juridique d'une stratégie. Or, il apparaît que le choix de la meilleure « stratégie à suivre » pour reprendre le terme de l'interpellateur n'est pas que juridique, mais aussi, voire majoritairement politique.

Question 2 : Depuis l'annulation du PGA, est-ce que la commission consultative de l'urbanisme a été consultée pour donner son expertise ? si non, pourquoi ?

Pour rappel, il n'existe pas de commission consultative, le Conseil communal ayant refusé la proposition dans ce sens de M. Müller.

La Municipalité part du principe que M. l'interpellateur s'interroge au sujet du comité d'experts. Ce comité était prévu dans le règlement du PGA annulé. Néanmoins, la Municipalité l'a maintenu. Il a déjà siégé pour étudier des dossiers et il sera encore consulté sur des projets spécifiques.

Question 3 : Est-ce que dans la démarche proposée dans son offre ou dans les discussions en cours, le mandataire en place du PACom a-t-il mentionné comme opportune la possibilité de repartir du PGA 2019 ?

Comme vous vous en souvenez sans doute, la prise en compte du PGA 2019 faisait partie du cahier des charges présenté dans le préavis No 08/2023. S'agissant de l'offre du mandataire, au risque d'anticiper le préavis à ce sujet, annoncé pour décembre, la Municipalité se permet de citer ce passage de l'offre :

« *Utilisation du PGA de 2019*

Étant le fruit de plusieurs années de travail, le projet de PGA de 2019 contient des informations précieuses qu'il conviendra de prendre en compte. Concrètement, il s'agira de requestionner le contenu de ce projet pour en conserver ce qui est compatible avec la vision stratégique actuelle. La délimitation des zones d'affectation de certains secteurs et certaines dispositions réglementaires pourraient suivre la même logique que celle du PGA. »

La Municipalité soutient cette approche. A ce stade, s'il est juste de ne pas complètement mettre de côté le contenu du PGA annulé, il s'agit avant tout de commencer par définir une stratégie territoriale qui tienne compte de l'évolution des attentes de la population.

Question 4 : Un PACom ne se limite de loin pas à son règlement. Cependant, est-ce qu'un passage en revue détaillé des 87 articles du RPGA 2019 a été fait pour estimer quels articles pourraient toujours être valables et quels articles ne le seraient plus ? si oui, quelle en est la conclusion générale ?

Comme évoqué dans la réponse précédente, avant de procéder à une analyse réglementaire article par article, il s'agit de mettre à jour la stratégie territoriale.

Question 5 : En plus de l'obligation de traiter l'entier du territoire, ne suffirait-il pas aussi simplement d'annuler les zones réservées du PGA 2019 de Maula Ferran et Derray la Cor et de les ré-attribuer à un autre type de zone pour rendre le futur PACom conforme au droit ?

La réponse juridique n'est pas si évidente. Indépendamment de l'obligation de « traiter l'entier du territoire », les bases du PGA annulé datent maintenant d'une vingtaine d'années et, comme déjà indiqué, rien ne prouve que la population accepte encore cette approche,

sans remettre en question les principes. Pour légitimer cette interrogation, il est inutile de citer la votation sur les Grands Prés et ses arguments comme la perte d'espaces non bâtis ou la capacité des infrastructures publiques à supporter plus d'habitantes et habitants.

En conclusion et comme déjà présenté lors du préavis relatif à l'appel d'offres à mandataires de ce début d'année, la Municipalité est consciente de l'importance d'avoir rapidement un PACom. Cela ne doit toutefois pas se faire sans prendre en compte l'évolution des attentes de la population dans son élaboration.

La Municipalité espère avoir répondu à la satisfaction de l'interpellateur aux questions posées.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci pour les réponses. Je suis très satisfait d'entendre la réponse à la question 3, que le futur mandataire se questionne sur l'utilisation du PGA 2019, j'imagine que nous aurons l'occasion d'en reparler lors du préavis concernant ce mandataire.

Je suis étonné que 3,5 ans après l'annulation du PGA, il s'agisse encore de définir une stratégie territoriale, nous avons quand même eu 3,5 ans qui se sont écoulés.

Concernant la dernière question, vous dites que rien ne prouve que la population accepterait le fait de repartir du PGA 2019, c'est une façon de voir les choses, je pense que la population a certainement envie que ces travaux aboutissent au plus vite.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Brièvement vu qu'effectivement, quand bien même il y a plusieurs prises de parole qui ont été faites ces dernières séances, je vous rappelle que vous avez voté un amendement qui demandait un préavis relatif à l'élaboration du PACom pour cette fin d'année.

Je comprends que l'impatience sur ce dossier soit vive.

Je me permets de préciser à M. Müller qu'un PACom et une stratégie de PACom, devraient suivre une stratégie au niveau de l'agglomération or celle-ci n'est pas encore en œuvre.

Nous essayons d'accélérer les choses. Mais il y a un ordre à respecter, même si essayons de faire des choses en parallèle. J'ai eu l'occasion de le dire régulièrement, il aurait été imprudent d'aller plus vite.

Encore une fois, la Municipalité se permet de le rappeler : comme le vote des Grands Prés le démontre, les attentes ont changé. Surtout étant donné que c'était une parcelle qui amenée à être construite et densifiée, y compris dans les stratégies envisagées par l'agglomération jusqu'à ce jour.

Pour le reste je ne prétends pas pouvoir parler au nom de la population. Pourtant, je pense que nous représentons toutes et tous une partie de la population, y compris la Municipalité. Je connais certaines personnes qui vivent très bien sur la commune de Montreux et ceci malgré les zones réservées avec des droits à bâtir restreints. Pour ces personnes, la question du plan d'affectation est largement secondaire en regard d'autres enjeux du quotidien. Je ne propose pas de lancer le débat, nous représentons chacun une partie de la population et nous en connaissons tous qui ont des avis divergents.

Pour conclure, je confirme que ce sera très prochainement l'occasion, à savoir en fin d'année, de discuter de tout cela grâce à un préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10.5. Interpellation de M. Dominik Hunziker « Des petits trous partout ».

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le saviez-vous ? Selon Swisscom, Montreux sera une des premières villes suisses entièrement raccordée à la fibre optique. Le câblage cuivre deviendra obsolète et sera donc démonté.

Une obligation de se raccorder à la fibre optique ne me dérange pas pourvu que le prix du raccordement n'augmente pas.

Depuis quelques mois, je vois des travaux de grande envergure de tirage de fibre optique, sur tout notre territoire du lac à Orgevaux en passant par Caux et peut-être même jusqu'aux Rochers-de-Naye. D'où le titre de mon interpellation : des petits trous partout.

Je peux bien comprendre que pour réaliser ces travaux complexes, il faut des petits trous partout, mais ce que je ne comprends pas, c'est pour quelle raison ces petits trous partout restent ouverts plusieurs mois et sont simplement remblayés avec du tout-venant.

Ils restent dans cet état plusieurs semaines avant d'être rebouchés avec du goudron. Ceci représente un danger considérable pour les deux roues, que ce soient des motos ou des cyclistes. De petits gravillons sortent des trous.

Lorsqu'il pleut, ces petits trous partout deviennent des petits lacs partout de plusieurs centimètres de profondeur.

J'ai aussi constaté à plusieurs endroits que les trous ont été rebouchés avec une fine couche de béton à la place de goudron, et que fréquemment les marquages au sol, comme les lignes blanches, les délimitations des places de parc ou encore les passages piétons sont détériorés.

De plus, ces marquages ne sont pas repeints.

Cette même problématique peut être constatée lors de la pose de nouveaux regards.

Le goudron est posé seulement plusieurs mois après la mise en place de ces derniers.

J'ai également constaté que lors des chantiers, le gabarit de 2 mètres 60 n'est pas garanti pour le passage des camions, et que la signalisation sur place est inadéquate et insuffisante.

Voici deux exemples :

Le premier à la hauteur du chalet « Notre Abri » au numéro 35 de la route d'Adversan :

Un camion, en passant dans l'herbe pour éviter un trou, a bloqué la route. En effet, l'axe du camion est resté bloqué sur le goudron. Comme la route de la Cergniaule était fermée, le vallon n'était plus accessible, ni pour les pompiers, ni pour la police, ni pour les ambulances, et surtout ni pour ses habitants qui ne pouvaient plus rentrer chez eux ou ont été obligés à rester à l'alpage, ce que je considère quand même comme très grave.

Deuxième exemple, non loin du numéro 7 de la route de Sottex à Chernex :

Un immense rouleau de fibre optique est posé au milieu de la route, ce qui rend le passage de camions impossible. Le camion-poubelle a forcé le passage et vous pouvez voir le résultat, la petite bordure en béton a été détruite.

Par conséquent, je pose les questions suivantes à la municipalité :

- 1) Une fois l'autorisation donnée pour ces chantiers, sont-ils suivis par la municipalité ?
- 2) Est-il autorisé de reboucher les fouilles avec du tout-venant sur une route ouverte à la circulation, et cela sur une longue période. En cas d'accident, qui serait responsable ?
- 3) Est-il autorisé de reboucher les trous avec une fine couche de béton à la place de goudron ?
- 4) Lors de fouilles, le marquage au sol détérioré doit-il être repeint une fois les travaux terminés, et aux frais de qui ?
- 5) Si les chantiers sont suivis, pour quelle raison la situation sur la route de Sottex est restée ainsi durant deux semaines ? Et qui payera la bordure en béton détruite ?
- 6) Et si je n'avais pas déposé cette interpellation, combien de temps faudrait-il pour que cette bordure en béton soit réparée ?

Je remercie par avance la municipalité pour les réponses qu'elle me fournira.

M. Chiaradia indique que la Municipalité répondra par écrit.

10.6. Interpellation de M. Samuel Roch

« Economie d'énergie ou grands projets lumineux ? ».

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues, Voici une année, nombre de nos discussions du quotidien étaient rythmées par la crise énergétique annoncée pour l'hivers. De nombreuses mesures ont été prises tant dans le privé que dans le public et elles ont eu comme conséquence de nous épargner un Black-Out redouté par toutes et tous.

L'une des mesures prise par notre Commune fin 2022 était de diminuer les éclairages festifs de Noël dans les villages. Bien qu'un peu déçus, les habitants des villages ont dans l'ensemble bien compris la nécessité de participer à un effort commun. Cependant quelques interrogations se faisaient déjà entendre au sujet de la proportionnalité de cette mesure au vu de l'abondance d'éclairage festifs (bien que somptueux) au centre de Montreux.

A la suite de cette période, une prise de conscience a mené à l'idée que des mesures durables devaient être prises. C'est ainsi que les villages de Chailly et Tavel sont actuellement les acteurs d'une mesure test pour la commune qui consiste en l'extinction de l'éclairage public la nuit de 23h à 5 du matin. Cette mesure a pour but l'économie d'énergie proprement dite mais aussi, et je cite le communiqué officiel à ce sujet, « de préserver le paysage nocturne, protéger l'environnement et favoriser la sauvegarde de la biodiversité ». Encore une fois, ce test plait ou déplaît aux habitants qui l'expérimentent en ce moment mais son but est globalement bien compris.

Le 31 octobre derniers, la Municipalité annonçait aux présidents et gouverneurs des villages que la réduction des éclairages festifs était reconduite en 2023.

L'étonnement a été grand mais il a été surtout attendu par les villageois de sentir que l'effort est effectivement un effort commun et que le sentiment de non proportionnalité entre les villages et le centre se ferait moins ressentir cette année.

Cette attente a été définitivement rompue 9 jours plus tard lors que l'annonce de la projection du plus grand père-Noël au monde sur les Rochers-de-Naye est parue sur les réseaux.

Les réactions des villageois que j'ai pu entendre et recevoir sont unanimement teintées de colère, d'outrance et de sentiment de tromperie dans les communications qui leur sont faites. En effet, les mesures décrites ci-dessus sont dès lors bien moins comprises et tolérées et considérées comme anecdotique puisque d'autres réalités sur notre territoire se produisent dans l'ignorance totale des paysages nocturnes, de l'environnement et de la biodiversité.

Voici donc mes questions à la Municipalité :

1. Par quelle autorité et selon quel procédé (POCAMA ?) ce happening lumineux aux Rochers-de-Naye a été autorisé ?
2. Pourquoi un communiqué officiel n'a pas été transmis par la Municipalité à ce sujet ?
3. Comment la Municipalité justifie-t-elle d'imposer aux habitants des villages des mesures qui impactent leurs quotidiens alors que des grands projets lumineux se tiennent simultanément sur notre territoire ?
4. Comment la Municipalité se positionne-t-elle sur la question de la proportionnalité entre les mesures prises dans les villages et l'abondance lumineuse constatée au centre de Montreux, (mais pas que) ?

Je remercie la municipalité pour ses réponses. Je vous remercie pour votre attention.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En réponse aux questions de M. l'interpellateur, la Municipalité répond de la manière suivante.

1. Par quelle autorité et selon quel procédé (POCAMA ?) ce happening lumineux aux Rochers-de-Naye a été autorisé ?

Comme déjà dit la Municipalité n'a, à ce jour, délivré aucune autorisation en lien avec cet événement. Pour l'heure seule une demande par courrier électronique est parvenue à la Municipalité.

2. Pourquoi un communiqué officiel n'a pas été transmis par la Municipalité à ce sujet ?

Aucune demande d'autorisation n'a été déposée par Montreux Noël jusqu'au 9 novembre 2023 dans l'après-midi, soit après l'annonce publique de la tenue de l'événement. Ni la Municipalité, ni l'administration communale n'étaient au courant de ce projet jusqu'à diffusion de l'information via les médias et réseaux sociaux intervenu le 8 novembre 2023.

3. Comment la Municipalité justifie-t-elle d'imposer aux habitants des villages des mesures qui impactent leurs quotidiens alors que des grands projets lumineux se tiennent simultanément sur notre territoire ?

La Municipalité n'ayant été sollicitée en aucune manière en amont du projet, elle n'a pas pu se déterminer sur le sujet et rappelle toutefois à ce stade qu'il s'agit d'une projection prévue pour 1 heure environ.

4. Comment la Municipalité se positionne-t-elle sur la question de la proportionnalité entre les mesures prises dans les villages et l'abondance lumineuse constatée au centre de Montreux, (mais pas que) ?

Cette dernière question ayant une portée plus générale que celle de la projection par Montreux Noël sur la façade des Rochers-de-Naye, une réponse écrite sera rapportée sur ce point. J'espère avoir ainsi répondu aux attentes de M. l'interpellateur.

M. Roch remercie M. Piemontesi pour ses réponses et pour les compléments qui suivront par écrit.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11. Divers

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Anna Krenger (DA)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je prends la parole à la fin de ce Conseil car je n'ai pas su trouver les mots sur le moment face à certains échanges que j'ai pu observer ce soir, et ce n'est malheureusement pas la première fois que j'observe cela lors de ce Conseil. Je vous partage mon ressenti, ce n'est certes qu'un ressenti, mais je pense que cela parlera à plusieurs femmes de ce Conseil. Je suis outrée de la manière dont la parole des femmes a été reçue et écoutée. En effet, pour ne citer que ce soir et un exemple, lors des échanges sur les crèches, les femmes se sont pour une fois plus exprimées qu'à l'habitude et il y a eu du bruit lors des prises de paroles et une remise en cause de légitimité.

Il y a eu 7 prises de paroles de femmes conseillères (de 4 femmes différentes) hors rapport de présidence ce soir, dont 3 ont été rectifiées ou commentées de manière inappropriée selon moi. Est-ce que vous pensez que c'est par flemme qu'il y a si peu de prises de parole? Par manque de compétence ? Non, je pense que c'est parce que l'on siège dans un milieu à majorité masculine, et que nous n'avons pas été éduquées et encouragées dans cette société patriarcale à prendre la parole. Et que chaque prise de parole demande du courage. Je ne vous demande pas un traitement de faveur, non merci, mais au moins le même respect que vous accordez aux hommes au sein de ce Conseil.

Et voilà nous sommes à 8 prises de paroles de femmes.

Mme Anne Saito (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous serons 9 à avoir pris la parole ce soir.

Peut-être que vous avez aussi pris connaissance comme moi il y a quelques semaines, que l'abri d'urgence du Hublot qui est géré par Caritas Vevey, a été fermé. J'ai essayé de les contacter, mais je n'ai malheureusement pas pu avoir quelqu'un directement au téléphone, mais si vous allez sur le site de Caritas, vous pouvez voir que cet abri d'urgence est fermé temporairement sans autre indication.

Ma question est la suivante, je voudrais savoir si la Municipalité a été contactée par Caritas, parce que selon un article paru dans la presse, il s'avère qu'il n'existe plus d'abri d'urgence pour cet hiver, jusqu'à avis contraire, dans la région de la Riviera.

Quand vous allez sur le site Caritas vous pouvez indiquer votre code postal et vous êtes renvoyé à Nyon ou à Yverdon. Nous savons très bien que les personnes en situation de précarité ou sans abri n'ont pas les moyens de se déplacer si loin.

Ma dernière question est, est-ce que la Commune a prévu une procédure pour ce type de personnes en cas de grand froid, par exemple prévoir en hiver un concept similaire comme ce qui est prévu en cas de canicule pour les personnes vulnérables ?

M. le Président

Mme Saito, vous débordez un peu de la discussion des divers et votre intervention ressemble à un début d'interpellation. Je vous suggère de déposer une question simple à la Municipalité selon l'article 109 du règlement ou de développer une interpellation lors de la prochaine séance. Etant donné que vous posez des questions ouvertes, je ne peux pas maintenir la discussion sur un objet qui n'a pas été porté à l'ordre du jour.

Mme Anne Saito (VER)

Désolée, je ferai mieux la prochaine fois. Je souhaite savoir si la Municipalité a été interpellée à ce sujet ?

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité n'a pas été contactée dans cette affaire et je vous invite éventuellement à lire l'article du 24 Heures rédigé par Mme Hélène Jost et daté du 1^{er} novembre, qui explique les raisons de cette fermeture provisoire.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Notre prochaine séance du Conseil aura lieu le 13 décembre 2023 et sera suivie d'une agape, afin de prévoir au mieux les quantités, celles et ceux qui ne pensent pas pouvoir participer à cet évènement peuvent dès à présent le notifier à notre secrétaire par e-mail.

Je remercie toutes les conseillères et tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, ainsi que le dispose l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Avant de quitter la salle, veuillez s'il vous plait reprendre vos cartes de vote, rabattre la tablette de votre place, reprendre vos effets personnels, rendre à l'huissier les cartes empruntées et débarrasser les bouteilles d'eau PET.

Il est 22 h 07, M. Tal Luder, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi **13 décembre 2023 à 18 h 00** à l'aula du collège de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

Tal Luder

La secrétaire

Céline Morier

De : **Schor Magalie**
Date: mar. 7 nov. 2023 à 09:05
Subject: Renoncement à l'assermentation
To: Morier Céline
Cc: Florian Manzini

Chère Madame,
Cher Bureau du Conseil,

Par le présent mail, je vous informe de ma décision de renoncer à mon assermentation comme Conseillère Communale des Vert-e-s.

En effet, dû à de récents problèmes de santé, je ne peux plus m'engager à assumer les responsabilités de ce rôle.

En vous remerciant de votre compréhension,

Je vous prie d'agrèer mes sincères salutations.

Magalie Schor

From: Géraldine Torchio
Sent: Monday, October 30, 2023 12:25
To: Luder Tal
Cc: Manzini Florian
Subject: Démission du Conseil communal de Montreux

Monsieur le Président,

Par cet email, je vous informe que je suis démissionnaire de mes fonctions de conseillère communale que j'occupe à Montreux.

Je vous remercie de prendre en considération ma démission avec effet immédiat et vous souhaite une belle année de présidence.

Meilleures salutations

Géraldine Torchio

Marie-Solène Pham
Route de Fontanivent 40

Monsieur Tal Luder
Président du Conseil Communal
Commune de Montreux

Chernex, le 30 octobre 2023

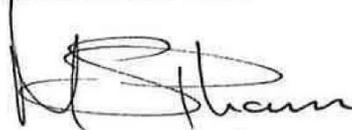
Démission commission des finances (COFIN)

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous informe de ma démission de la commission des finances en raison du conflit d'intérêt existant avec la prise de mes nouvelles fonctions professionnelles.

En vous remerciant d'avance de la prise en considération de la présente lettre, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.

Marie-Solène Pham



Eric Blazquez
Avenue de Belmont 32
1820 Montreux

Monsieur le Président du Conseil
Communal de Montreux
Grand'Rue 73
1820 Montreux

Montreux, le 3 novembre 2023

Objet : - Démission du Conseil Communal

Monsieur le président,

Je soussigné Eric Blazquez présente ma démission du conseil communal de Montreux avec effet immédiat.

~~Mes activités professionnelles en Suisse ainsi qu'à l'étranger ne me permettent désormais plus d'assumer mes engagements au sein du conseil communal de Montreux.~~

Je ne saurais donc abuser de cette place occupée au sein du Conseil Communal de Montreux sans pouvoir vraiment y consacrer le temps nécessaire afin d'y accomplir correctement la tâche pour laquelle j'ai été élu.

J'en profite par-ailleurs pour vous féliciter TOUTES et TOUS pour le travail accompli durant toutes ces années et de l'énergie consacrée pour la sauvegarde de cette magnifique commune.

Merci également pour tous les échanges et toutes les belles rencontres lors des différents conseils et autres commissions.

Je vous souhaite une excellente continuation à toutes et à tous et plein succès pour la suite.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes meilleures salutations

Eric Blazquez



Association pour la
Sauvegarde des Grands-Prés
Ch. de Béguex 9
1816 Chailly

M. Tal Luder
Président du Conseil communal
de Montreux
1820 Montreux

Montreux, le 12 novembre 2023

Monsieur le Président,

Par la présente, l'Association pour la Sauvegarde des Grands-Prés (ASGP) souhaite communiquer sa position au Conseil communal de Montreux concernant le projet de construction d'un centre de sécurité intercommunal sur une parcelle de la Saussaz appartenant à la commune de Montreux.

En effet, nous avons appris que notre association était citée dans des débats auxquels nous n'avons pas accès (notamment le conseil de Sécurité Riviera).

Il nous paraît donc utile de vous transmettre notre analyse de la situation à ce stade, sans présager des décisions qui pourront être prises ultérieurement par le comité, mais aussi lors de l'Assemblée générale de notre association, qui compte aujourd'hui plus de deux cents membres. Cette assemblée générale aura lieu le 23 janvier prochain à 19h30 au cinéma Hollywood de Montreux et toute personne intéressée, y compris les conseillères et conseillers communaux, y est cordialement invitée.

En l'état de nos connaissances du dossier, l'ASGP s'étonne fortement des choix pris pour faire avancer ce projet de centre de sécurité, à proximité immédiate de la châtaigneraie et du parc des Grands-Prés.

En effet, des problèmes déjà relevés lors de la votation sur l'initiative « Sauver les Grands-Prés » ainsi que lors de la consultation citoyenne organisée sur cette question vont se poser à nouveau en cas de construction de ce centre de sécurité très ambitieux et imposant, sur la parcelle de la Saussaz.

Notamment, nous relevons les impacts suivants de cette construction :

- Le rassemblement de tous les services de secours avec augmentation importante de la circulation sur un tronçon étroit et déjà saturé à de nombreuses heures de la journée.

- Destruction d'un espace de verdure directement connecté à cet espace de biodiversité que le parc des Grands-Prés et la châtaigneraie vont représenter. La parcelle de la Saussaz devrait, de notre point de vue, être arborisée et consacrée à des activités douces de plein-air en contact avec la nature, tels que Parcours Vita ou équivalent, en pleine cohérence avec les équipements de sport de la Saussaz.
- Bétonnage d'une espace de verdure alors que d'autres parcelles déjà bétonnées existent pour accueillir ce centre de sécurité. Nous pensons par exemple à la parcelle du parking de Chailly, adjacente à celle de la voirie, qui paraît pouvoir accueillir des parkings, de surface et souterrains, ainsi qu'un bâtiment de grande taille, suffisants pour le centre de sécurité envisagé.

Le comité de l'ASGP n'a jamais été contacté par la Municipalité ou ses services depuis la votation sur les Grands-Prés. C'est donc par ce courrier que nous jugeons nécessaire de faire connaître notre position actuelle et nos questionnements.

Nous nous réjouissons par ailleurs de pouvoir, prochainement, être consultés sur l'adaptation de la parcelle des Grands-Prés conformément aux articles de l'initiative « Sauver les Grands-prés », dont la mise en œuvre doit avoir lieu dans les 15 mois suivant la votation de juin dernier.

En espérant que vous puissiez transmettre ces réflexions aux conseillers et conseillères communaux, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.

Pour le comité de l'ASGP



Marianne Lipari
Présidente